

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une nouvelle direction commune pour améliorer les parcours de soins sur le territoire

Ce vendredi 20 décembre, les établissements publics de santé de Châlons-en-Champagne et d'Argonne ont validé la mise en place d'une direction commune à compter du 1^{er} janvier 2025. La directrice générale du Centre national de gestion des directeurs d'hôpitaux va prendre un arrêté qui nommera un directeur.

L'ensemble des instances de l'EPSM de la Marne, du centre hospitalier Léon-Bourgeois à Châlons-en-Champagne et celui d'Argonne à Sainte-Ménéhould, ainsi que l'EHPAD La Clé des champs à Vienne-le-Château, ont voté la mise en place d'une direction commune à compter du 1^{er} janvier 2025.

Suite au départ annoncé d'Hubert Asperge, directeur du centre hospitalier Léon-Bourgeois, l'Agence régionale de santé Grand Est avait demandé aux établissements publics de santé de Châlons-en-Champagne, membres du GIP Logistique Sud Marne et du GHUC (Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne), d'engager une démarche de préparation de direction commune le 11 octobre. Les instances de ces établissements – Commission médicale d'établissement, Comité social d'établissement, Conseil de surveillance ou Conseil d'administration – se sont aussitôt concertées et ont délibéré en décembre.

Une convention de direction commune signée

Les 4 établissements publics de santé ont donc élaboré et signé une convention. Celle-ci stipule que la direction commune a pour objet « *de favoriser la mise en place d'organisations agiles et robustes, efficaces, au service de la qualité et de l'organisation des soins et des parcours de soins, dans le respect des spécificités de chaque établissement* ». Elle rappelle que « *la mise en place d'une direction commune n'a ni pour objet, ni pour effet de modifier le nombre total de postes inscrits au tableau des emplois de chaque établissement ou d'imposer une renégociation de l'organisation de la gestion du temps de travail* ».

Elle définit également les principes et le fonctionnement de cette direction commune. Il est ainsi rappelé que chaque établissement conserve sa personnalité juridique, son autonomie financière et ses instances. « *De ce fait, les éventuels appels à solidarité inter-établissement qui pourrait être émis entre les établissements signataires, ne pourront faire appel qu'au volontariat des professionnels ; étant précisé que ce volontariat doit s'exprimer sans contrainte, ni pression* », y est-il précisé.

Cette convention prévoit par ailleurs qu'elle peut être résiliée « à tout moment, avec un préavis de trois mois, après délibération du conseil de surveillance ou conseil d'administration de l'une ou l'autre des structures ».

La direction commune entre l'EPSM de la Marne, le centre hospitalier Léon-Bourgeois et celui d'Argonne à Sainte-Ménéhould, ainsi que l'EHPAD La Clé des champs à Vienne-le-Château sera mise en place au 1^{er} janvier 2025. Les projets et organisations ayant vocation à être communs seront construits de manière participative et progressive.

En quoi consiste une direction commune ?

La direction commune est un mode de coopération entre établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux. Elle permet de maintenir la personnalité juridique de chaque établissement. Chacun garde son autonomie, ses instances, son budget propre et met en œuvre son projet d'établissement.

De nombreuses coopérations existent entre l'EPSM de la Marne et le centre hospitalier Léon-Bourgeois. Une direction commune permet de les consolider pour garder une offre de soins de qualité sur l'ensemble du territoire. L'EPSM de la Marne et le centre hospitalier Léon-Bourgeois travaillent ensemble sur un projet de renforcement de la liaison de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et sur un projet de développement de la psychiatrie périnatale.

Par ailleurs, 3 des 4 établissements mènent des projets immobiliers d'envergure, soutenus financièrement par l'Agence régionale de santé Grand Est : l'EPSM de la Marne, son projet de reconstruction du site hospitalier rémois ; le centre hospitalier Léon-Bourgeois, son projet de modernisation ; le centre hospitalier d'Argonne, son projet de reconstruction de l'EHPAD. « Pour certains projets, nous avons besoin d'expertise. Ce sera plus simple en alliant nos forces, explique Frédéric-Alexandre Cazorla-Seignol, directeur de l'EPSM de la Marne. La direction commune permet de se donner les moyens de ses ambitions. » D'autant plus que des équipes partagées travaillent déjà ensemble au sein du service informatique et de la cellule des marchés.

Contacts presse :

Stéphanie GRUSS, responsable de la communication et de la culture

03 26 70 37 96 ou 06 21 09 65 07

s.gruss@epsm-marne.fr

Sébastien PERJU, chargé de communication audiovisuelle et digitale

03 52 20 39 46 ou 06 16 85 70 20

s.perju@epsm-marne.fr